ne laisse des marques trop apparentes. C'est un vieux médecin du village qui m'a confié ce procédé, mis par lui en pratique depuis plus de trente ans, avec beaucoup de succès.

Il est au demeurant très simple, le secret du vieux docteur.

Trois fois toutes les vingt-quatre heures, enduire les boutons, et la peau deviendra aussi lisse et aussi douce que celle d'un enfant.

Le miel appliqué ainsi est un remède pour la plupart des gerçures, irritations et fissures de la peau.

Dans tous les cas, s'il ne fait pas de bien il ne peut faire de mal.

—x—

Un autre conseil émanant encore d'un vieil ami :

Dans les maisons de campagne qui restent inhabitées une partie de l'année, les pièces contractent une odeur de renfermé qu'elles perdent difficilement. Lorsque vous quittes la villégiature, vous rentrez en ville, ayant soin de faire placer dans toutes les chambres de la maison une certaine quantité de menthe sauvage étendue sur le parquet : la plante se dessèche en imprégnant l'appartement d'une odeur agréable et très persistante.

J'ai cette année même essayé ce procédé et j'en ai été fort contente. Avis à mes nièces.

Tante ROSALIE.

# LE GRAND ALMANACH

ILLUSTRÉ

## du Journal de Roubaix

LE GRAND ALMANACH ILLUSTRÉ DU *JOURNAL DE ROUBAIX* est sous presse; il paraîtra prochainement.

Nous sommes heureux d'annoncer cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

Tous, nous le savons, attendent avec impatience l'intéressant volume, amusant et instructif, qui sera bientôt sur toutes les tables.

L'extraordinaire et très flatteuse faveur avec laquelle nos lecteurs ont accueilli notre almanach de 1901, (une première édition a été enlevée en quatre jours et une deuxième en moins de huit jours), nous a encouragés à faire mieux encore cette année.

Succès oblige !

Tout en conservant à l'Almanach du *Journal de Roubaix* son cadre et sa physionomie, nous avons réalisé de nombreuses et importantes réformes qui ajouteront encore à son attrait et augmenteront beaucoup son intérêt.

Pour accomplir ces progrès, il a été tenu compte des aimables avis et des ingénieuses propositions que nos lecteurs ont bien voulu nous formuler.

L'ALMANACH DU *JOURNAL DE ROUBAIX* reste avant tout un almanach local. Local par ses renseignements; local par ses articles, histoires, recits, etc., local par ses nombreuses gravures.

C'est le véritable almanach de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, et des communes de leurs cantons; de Croix, Wattrelos, Wasquehal, Mouvaux et de la frontière belge.

La partie amusante a été développée dans une large mesure. Les renseignements généraux et particuliers ont été condensés, de façon à laisser une plus grande place aux articles sur les sociétés locales, les coutumes locales, les événements locaux, etc., etc.

Nous donnerons, dans quelques jours, le sommaire de l'almanach; cette nomenclature des articles fera mieux apprécier encore l'importance et l'intérêt de notre publication.

Nous devons dire un mot encore aujourd'hui des illustrations qui ont été choisies avec grand soin et qui, beaucoup plus nombreuses que celles de l'année dernière, offrent aussi, par leur variété, leur originalité, la finesse de leur exécution, un attrait beaucoup plus irrésistible encore.

Les centaines de gravures comiques ou documentaires, les portraits, les groupes, les scènes de genre, les monuments, que contiendra notre almanach pour 1902, assureraient à eux-seuls, le succès de la publication.

# LES MANIFESTATIONS

à l'occasion de la Toussaint

## *L'UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE*

Comme les années précédentes, l'Union Sociale et Patriotique a décidé de renouveler, à l'occasion de la Toussaint, sa visite aux tombes des Victimes du Travail et des Soldats morts pour la Patrie.

Tous les travailleurs roubaisiens qui conservent le culte de leurs morts et leur gardent un souvenir fidèle, tous ceux qui ont toujours au cœur le culte du patriotisme, tiendront à répondre à l'appel de l'Union Sociale et Patriotique et viendront participer au pieux pèlerinage organisé par cette Association.

Nous les engageons à venir en grand nombre le dimanche 3 novembre pour aller en un cortège imposant, au cimetière de Roubaix, où des discours seront prononcés :

1° Par M. E. Motte, député, sur la tombe des Victimes du Travail ; 2° par M. E. Roussel, conseiller général, sur celle des Soldats morts pour la Patrie.

Tous les adhérents de l'Union Sociale et Patriotique tiendront à assister à cette cérémonie commémorative.

Réunion à dix heures trois quarts du matin, au Café Pandore, 28, rue Pauvrée.

Départ à onze heures précises.

**Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne**

Dimanche, 3 novembre, à 8 heures et demie, sera célébrée, en l'église Notre-Dame, une messe pour le repos des âmes des sociétaires décédés. Les chants de la messe seront exécutés par la « Jeanne d'Arc », société chorale du syndicat.

A l'issue de la messe, les membres du syndicat se rendront au cimetière pour déposer des couronnes sur les monuments élevés aux Victimes du Travail et aux Soldats roubaisiens morts pour la Patrie. La Grande Fanfare prêtera son concours à cette cérémonie. Les membres du Syndicat Mixte sont instamment priés de prendre part à cette manifestation.

# LES CIMETIÈRES DE ROUBAIX

**Le cimetière de Saint-Martin. — Un meurtre sacrilège. — Les cimetières des pestiférés. — Le cimetière du Fresnoy.**

Autrefois, les cimetières étaient toujours situés aux environs des églises; souvent même, les champs du repos entouraient immédiatement les sanctuaires. Cette coutume très pieuse offrait au point de vue de l'hygiène, surtout dans les grandes agglomérations, de graves inconvénients. Elle existe encore dans beaucoup de villages, mais elle tend de plus en plus cependant à disparaître.

A Roubaix, il nous faut remonter à l'établissement de la paroisse Saint-Martin, pour trouver les traces d'un cimetière communal.

Au XIVe siècle, le cimetière formait autour de l'église Saint-Martin, « une verte ceinture bordée de fossés ».

A cette époque, les personnages de distinction et les familles notables étaient inhumées dans l'église même. Le terrain qui entourait l'édifice servait à la sépulture du commun des fidèles.

En 1520, un meurtre fut commis dans ce cimetière. Ce crime ayant souillé un lieu consacré, l'Official de Tournai prescrivit une cérémonie de réparation dans un mandement dont voici la traduction :

L'Official de Tournai, au Curé de Roubaix, salut dans le Seigneur :

On rapporte, et nos informations nous ont appris d'une manière certaine, que le pénultième jour du mois de juillet nouvellement écoulé, un homme plein d'iniquité, du nom de Guillebert Desplanques, dit Martin, fils de Jean, oubliant complètement le salut, et poussé par l'esprit du mal, attendit par une nuit sombre, dans le cimetière près de votre Eglise, et, associé avec deux Hennuyers qui, se tenant à l'écart, devaient lui prêter aide au besoin, attaqua Simon Delerueyde, laïc, et, comme il l'avait prémédité, le tua en lui ouvrant d'un coup de poignard une large blessure par où le sang s'échappant à grands flots, arrosait, en plusieurs endroits, la terre sacrée de ce cimetière.

Par ce noir forfait, le meurtrier et ses complices pollurent le cimetière, mirent leur âme en danger de damnation et causèrent un affligeant scandale.

C'est pourquoi, ne voulant pas laisser un aussi grand crime impuni, nous ordonnons que ledit Guillebert Desplanques et ses associés, s'il est possible de les appréhender, en leur domicile ou chez leurs parents et amis, dans votre paroisse et au besoin dans votre Eglise, ni le pendant la solennité de la messe, soient attraits par devant nous, à Tournai, à la sixième férie avant la fête de Ste-Catherine, pour leur cause être entendue et jugée. Nous ordonnons aussi que le cimetière souillé du sang de la victime soit purifié.

L'an du Seigneur 1520, la deuxième férie avant la Saint-Martin d'hiver.

Pendant les terribles épidémies qui en 1637, 1669 et 1709 désolèrent Roubaix, on choisit, loin du centre de la ville, un terrain où furent déposés les corps des pestiférés.

En 1809, les magistrats contractèrent un emprunt pour acheter au Nord-Ouest un champ qui a conservé longtemps le nom d'« Epidem », et ils y firent construire un asile pour les pestiférés, l'entourèrent de murs de paillotis et y établirent un cimetière.

Au XVIIIe siècle, les allées du cimetière entourant l'église Saint-Martin étaient pavées en briques. En 1746, on y éleva un calvaire entouré d'un grillage. Sous ce calvaire fut enterré, en 1756, le doyen Huleu.

Quelques années plus tard, par suite de l'interdiction d'inhumer dans les églises, le cimetière de Roubaix se trouva trop petit et, en 1777, le magistrat décida de prendre, à l'extrémité du bourg, un terrain de l'hospice pour y établir un nouveau cimetière. Pour éviter un conflit avec l'autorité ecclésiastique, la décision ne fut pas mise à exécution. Mais, en 1787, une épidémie éclata à Roubaix et les médecins déclarèrent qu'elle était due en partie aux exhalaisons qui s'élevaient du cimetière. On pensa alors à transformer le terrain appelé « Epidem », en champ des morts. Les choses restèrent cependant en leur état jusqu'en 1793, époque à laquelle de nouveaux changements furent projetés. Enfin, en l'an IV, un nouveau cimetière fut créé au sud de la Ville, le long du sentier qui conduisait à la Potennerie, au lieu dit Champ de Beaurewart, cédé à la Ville par M. Floris Delaoutre.

Ce cimetière offrait toutes les garanties nécessaires sous le rapport de la salubrité; malheureusement il n'avait pas assez d'étendue et dès 1807, l'architecte de la Ville, M. Devarlez-Lepers déclarait « qu'il n'était plus possible d'y enterrer dix individus. Il fallut donc songer à un autre emplacement.

Le 25 mai 1809, la commune fit l'acquisition, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 370 francs 40, d'un terrain de 2 hectares, 30 ares, 37 centiares, appartenant à l'hospice, et situé à droite du chemin du Fresnoy. On y établit un cimetière de un hectare, 40 ares de superficie. A cette époque on ne supposait pas que la population pût aller au-delà de 12.000 âmes ! La superficie du nouveau cimetière fut donc trouvée suffisante. La bénédiction solennelle eut lieu le 29 juillet 1810, par M. le doyen Roussel, délégué par le curé de Saint-Sauveur, à Lille, grand-doyen de Roubaix.

La ville se développait rapidement et, en moins de quarante ans, le cimetière se trouvait au centre d'une grande agglomération et il servait à une population quadruplée. La situation était intolérable et un rapport lu au Conseil municipal le 2 octobre 1848 en fait connaître tous les inconvénients au point de vue de la légalité, de la salubrité et de la décence.

Au mois de janvier 1850, la translation des corps eut lieu dans un terrain de quatre hectares, 50 ares environ, situé au Nord-Est, « le long du pavé de Wattrelos » ; c'est le cimetière actuel. En 1850, il était assez éloigné du centre de la ville; aujourd'hui, des rues l'entourent de tous les côtés. Cependant, sa superficie et la nature du sol, offrent toutes les garanties que réclame la salubrité.

Une description détaillée du cimetière de Roubaix ne rentrerait pas dans le cadre de cet article; elle pourra faire l'objet d'une étude spéciale.

L. R.

*Que pensez-vous, sans aucun parti-pris,*
*Du savon du Congo ? Parfait, exquis.*

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**UN COUP RATÉ.** — Il y a deux jours, l'*Egalité* dénonçait en termes d'une indignation trop outrée pour être sincère, la conduite de deux patrons roubaisiens qui avaient refusé de reprendre des ouvriers à leur retour du régiment. Il s'agissait de réservistes.

Puisque, contrairement aux habitudes de la maison, la feuille révolutionnaire citait des noms, il fut facile de savoir la vérité. Notre enquête nous permit d'affirmer, le lendemain, que l'information sensationnelle était absolument fausse et que dans l'établissement de MM. Réquillart et Scrive, et à la *filature* de M. Amédée Prouvost, aucun ouvrier réserviste n'avait été remercié.

Dans son numéro de samedi, l'*Egalité* revient sur l'affaire. Il ne s'agit plus, cette fois, de la filature Amédée Prouvost, mais de la Société Anonyme de Peignage.

Un ouvrier de cet établissement vient, en effet, d'accomplir une période d'instruction militaire et aujourd'hui il ne fait plus partie du personnel. Mais on verra par la lettre que nous a adressée M. Léon Lefebvre, l'un des administrateurs de la Société Anonyme, que la cause de son départ n'est pas précisément celle indiquée par l'*Egalité*.

« Roubaix, le 2 novembre 1901.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» L'ouvrier soi-disant chassé après ses 28 jours comme le raconte l'*Egalité*, et qui assigne ses patrons devant le Conseil des prud'hommes, appartenait à la *Société Anonyme de Peignage* et non pas à la *filature Amédée Prouvost*.

» Cet ouvrier faisait partie de la brigade d'ouvriers les plus récemment embauchés et qui fut renvoyée quelques jours après son départ pour le régiment par suite de l'arrêt du travail de nuit.

» Le directeur, néanmoins, voulut *faire une exception en faveur de l'ouvrier, à cause même de sa qualité de réserviste*. Mardi dernier, il lui proposa de reprendre sa place le lendemain, mercredi matin. L'ouvrier accepta d'abord, puis exigea pour reprendre son travail d'être indemnisé pour les deux jours qu'il avait perdus. Prétention injuste dans un moment où ses camarades d'atelier ne font que quatre et cinq jours par semaine, depuis l'arrêt du travail de nuit.

» Devant cette prétention de l'ouvrier, prétention qu'il a maintenue en tirant immédiatement de sa poche une assignation pour le Conseil des prud'hommes, nous l'avons renvoyé. »

» Société Anonyme de Peignage, l'un des administrateurs-délégués,

» Léon LEFEBVRE. »

Les termes de cette lettre sont clairs et précis; nous n'avons pas besoin de les commenter.

Le coup des réservistes est raté : pour alimenter leur polémique... électorale, les collectivistes devront chercher autre chose.

L. R.

UNE EXPOSITION A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — L'exposition des objets primés au XIe concours de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie aura lieu les 3, 4, 5 et 6 courant de dix à douze heures et de deux à quatre heures.

DANS LES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Mlle Timmerman, employée à Roubaix (bureau principal), est nommée employée à la succursale de la Caisse Nationale d'épargne de Lille.

A PROPOS D'UN APPEL DE « L'UNION COMMERCIALE ». — Nous recevons la lettre suivante en réponse à l'appel de « l'Union Commerciale », que nous avons publié, vendredi matin :

Roubaix, le 2 novembre 1901.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

Vous avez fait paraître dans votre journal portant la date du 2 novembre 1901, une circulaire de l'Union Commerciale qui vise notre société et contient à son égard des assertions diffamatoires.

Usant du droit de réponse que nous confère l'article 13 de la loi du 29 juillet 1901, et estimant qu'il est de l'intérêt du public roubaisien comme de celui des commerçants de ne pas laisser se répandre continuellement de semblables calomnies, nous vous prions de vouloir bien insérer, aux même lieu et place, dans votre plus prochain numéro, les quelques observations suivantes.

Bien loin d'être un fléau, comme l'Union Commerciale ne craint pas de le dire, la Compagnie française des Timbres-Rabais (compagnie bien française et même d'origine locale puisque son fondateur fut Roubaisien et que tout son personnel appartient à cette région), notre Compagnie a été accueillie comme un véritable bienfait. Destinée à faciliter les affaires au comptant, tout en étendant leur chiffre par une réclame de tous les jours utile et sérieuse, elle a réellement atteint son but. Nos 1400 adhérents sont là qui peuvent dire combien nous avons fait pour l'extension de leurs affaires et surtout pour la suppression du crédit qui seul ruine et tue le petit commerçant.

L'Union Commerciale dit ceci : « D'intéressante petits commerçants apeurés, arrivant à peine à payer loyer, patente et impositions toujours grandissantes, avant de toucher le bénéfice de leur travail, avant de vendre un sou de marchandise, se trouvent forcés d'acheter du papier en timbres contre de la monnaie légale d'or et d'argent pour le distribuer à leur clientèle. »

Ou l'Union Commerciale ne se tient pas au courant des choses qui intéressent le commerce local, ou elle est de mauvaise foi, car, tout le monde sait bien maintenant que les commerçants ne nous paient leurs timbres qu'après les avoir délivrés, c'est-à-dire, après avoir vendu comptant leur marchandise et en avoir perçu le prix.

Où peut-on voir là un « procédé inique ! » comment cette manière de faire peut-elle amener « les ruines fatales » dont parle l'Union Commerciale ?

Le commerçant qui vend 20 sous de marchandises au comptant donne le sou du franc en timbres-rabais, et ne perçoit en réalité que 19 sous. Mais, ne vaut-il pas mieux avoir 19 sous dans sa caisse, 19 sous qui serviront à de nouvelles transactions que 20 sous d'un crédit souvent aléatoire.

L'Union Commerciale a jugé bon d'employer à notre égard les grands et même les gros mots, libre à elle.

L'énorme succès de la Compagnie française des Timbres-Rabais, tant à Roubaix que dans ses 19 succursales, est, pour le public et pour les commerçants, le plus sûr garant de la loyauté et de l'utilité de ses opérations. Les diffamations ne pourront rien contre elle, mais elle est décidée à poursuivre les diffamateurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.

Compagnie française des Timbres-Rabais.

UN INCENDIE A L'ABATTOIR. — 2.000 FRANCS DE DÉGATS. — Samedi soir, un peu avant dix heures, un incendie s'est déclaré à l'Abattoir, dans un petit immeuble servant de triperie à M. Camille Vandekerkove, tripier, rue Lacroix, 86. C'est le veilleur de l'établissement voisin de MM. Mullier et Monnier, teinturiers, qui a aperçu le feu en faisant sa ronde.

Aussitôt l'alarme fut donnée par le tocsin et les sonneries électriques et les sapeurs-pompiers arrivèrent avec leur matériel. En fort peu de temps, l'incendie fut éteint. Le feu a consumé une partie de la toiture et une certaine quantité de suif, de tripes et d'autre viande. Les dégâts sont évalués à 2.000 fr. environ ; le bâtiment est assuré mais la viande ne l'est pas.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE AU CIMETIÈRE. — Dans la matinée de la Toussaint, le domestique de M. Eugène Mathon, Alfred Desfontaine, était occupé à parer la chapelle de la famille Motte-Grimoupres, dans la grande allée du cimetière, quand une bougie communiqua le feu à une couronne en celluloïd. Ce commencement d'incendie a pu être rapidement éteint, mais M. Desfontaine a été superficiellement brûlé à la figure.

UN COLLÉGIEN BLESSÉ PAR UNE PIERRE. — Un collégien de 14 ans, fils de M. W..., qui se rendait en classe samedi après-midi, vers deux heures, passait, en compagnie de son frère, boulevard Gambetta, près du jet d'eau, lorsqu'il reçut à la tête une pierre en forme de silex.

Le sang coula abondamment et l'on dut conduire le jeune homme au « Café des Arcades », angle de la rue Neuve et du boulevard, où il reçut un premier pansement. La pierre avait fait une assez large blessure à la nuque. Peu après, le collégien a été ramené chez ses parents par l'agent de police de service dans le quartier. Son état n'est heureusement pas grave.

La pierre avait été lancée par un gamin, traineur de rues, un de ceux qui prennent plaisir à briser les vitres des réverbères à gaz et des maisons inoccupées. L'enquête ouverte par la police n'a pas encore permis de le retrouver.

DÉPOUILLÉE PAR SON AMI. — Depuis quelque temps, Benjamin Bardiaux, peigneur, âgé de 25 ans, demeurant rue du Congo, 12, avait comme amie, Louise Degrève, chez qui il s'en fut rester. Avant-hier, pendant qu'elle était au travail, Benjamin Bardiaux déroba son pauvre mobilier. Arrêté et conduit devant M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, il a refusé de faire connaître l'usage qu'il avait fait des meubles. Il a été maintenu et transféré à Lille, à la disposition de M. le procureur de la République.

RENVERSÉ PAR UNE BICYCLETTE. — Un gamin de 12 ans, nommé Gaberel, demeurant à Croix, Grande-Rue, 30, en passant à bicyclette, rue Jeanne-d'Arc, a renversé, vendredi après-midi, Jules Journes, demeurant rue d'Avelghem, 67, qui s'est fait quelques contusions peu graves. L'auteur involontaire de cet accident a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir donné une allure trop rapide à son vélo.

POLICE DU CIMETIÈRE. — Plusieurs contraventions ont été dressées, le jour de la Toussaint : à Ella Fahenhels, âgé de 17 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo 33, pour avoir pénétré dans le cimetière avec un chien; à Alphonse Vermeulen, conducteur de machines, 46 ans, rue de la Guinguette, 51, et Victor Depontheu, caissier, rue Franklin, 125, pour avoir fumé dans le cimetière; enfin, à Edouard Vancheluve, mécanicien, boulevard de Paris, pour avoir pénétré dans la nécropole avec une bicyclette munie d'une voiturette.

DEUX TROUVAILLES. — Un écolier, Louis Franchomme, âgé de onze ans, demeurant rue Malplaquet, 9, a trouvé un bouton de chemise en or. — Justin Jorion, domestique au service de M. Chéron, fondeur, rue Jacquart, a trouvé deux pantoufles neuves et dépareillées. — Ces objets sont tenus à la disposition des intéressés.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une bâcleuse de la filature de M. Charles Pollet, a été blessée par une barre de fer qui lui est tombée sur le pied droit. L'ouvrière, Marie De Volder, âgée de 15 ans, demeurant à Hersaux, devra, d'après M. le docteur Labbe, chômer dix jours.

— Le concierge de la Société Electrique du Nord, Adolphe Daenens, âgé de 39 ans, demeurant rue Voltaire, a été blessé à la main droite en fermant la grande porte. M. le docteur Delahousse lui a ordonné quinze jours de repos.

— Arthur Debreux, tisserand, âgé de 24 ans, demeurant rue d'Italie, occupé dans l'établissement de M. Prouvost-Scrépel, fabricant, a été blessé à la main gauche par un poids de son métier. Six jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

LE REPOS DU DIMANCHE. — *Service des pharmacies.* — Dimanche, 3 novembre. — Pharmaciens de garde : quartier du Centre, M. Dubois, Grande-Place; quartier de la Gare, M. Wibaux, rue de la Gare.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRÊT DU COUCHAGE. — MM. les Boulangers, les Sociétés coopératives et autres, qui désirent participer à la soumission pour la fourniture du pain pendant le mois 1901-1902, sont priés d'en faire la demande, aux trésorière, 21, rue de la Fosse-aux-Chênes, avant le samedi, 9 novembre, à midi. Les conditions de soumissions leur seront adressées quelques jours après.

— MM. les Epiciers, Grainetiers, qui auraient des lots avantageux à offrir, en haricots, pois verts, pois cassés, pâtes diverses, etc., sont priés d'en adresser au local, rue de Sébastopol, un échantillon assez fort, avec dernier prix et quantité, sous pli cacheté, avant samedi, 9 novembre, à midi. Inutile d'offrir de la marchandise qui ne puisse être garantie saine, loyale et marchande.

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — Journée du dimanche 3 novembre 1901 : A sept heures quarante-cinq : Réunion de la section des Décorés et Médaillés et de la « Jeanne d'Arc », société chorale du Syndicat Mixte, au siège syndical, 22, rue de la Paix, pour partir, à huit heures dix, pour l'église Notre-Dame. — A huit heures et demie : En l'église Notre-Dame, messe pour les sociétaires décédés ; à la suite de la messe, le Syndicat, précédé de la « Grande-Fanfare », se rendra en cortège au cimetière pour déposer des couronnes sur les monuments des Victimes du Travail, et des Soldats Roubaisiens morts pour la Patrie. — A cinq heures : Au siège syndical, partie de la section des archers entre les vieux et les jeunes.

AVIS. — M. Emile Nys, courtier-juré, a l'honneur de prévenir les personnes intéressées aux ventes publiques que ses bureaux et magasins sont transférés rue Racine, 12. 94804

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 80 le kilogramme.

**Cours de Harpe Pleyel. Location et vente de Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcelli, 3, rue du Bois.** 94507

**Mes CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix, Confections pour dames et enfants, Fourrures, Jupes, Jupons et Corsages, Jaquettes et Collets, Bonneterie, Lingerie, Cravates et Foulards.**

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 94391

**Communications**

ROUBAIX. — Société Symphonique Nadaud. — La Commission a décidé de faire les répétitions le lundi soir, à huit heures précises. Les membres sont priés, en conséquence, d'assister à la répétition du lundi 4 courant, à huit heures précises. Présence indispensable.

CROIX. — Musique municipale. — Réunion au local, aujourd'hui dimanche, à onze heures et demie du matin, pour répétition générale, et à deux heures quarante-cinq du soir, pour sortie en ville. Petite tenue. Le soir, bal à grand orchestre, sous la direction de M. Gadenne, donné au profit de la société dans la salle des fêtes de Croix.

**CROIX**

RETOUR DE CHINE. — Vendredi matin est rentré à Croix, après avoir effectué toute la campagne de Chine, M. Charles Bovy, un orphelin ayant habité Croix jusqu'en 1899. M. Bovy s'était engagé il y a un peu plus de deux ans, pour un service de cinq années, comme mécanicien de la flotte. Pendant la guerre de Chine, il fit partie de l'expédition du « Guichen ». Rapatrié à Brest le 17 octobre, Charles Bovy vient d'obtenir les galons de quartier-maître. Il est actuellement en congé d'un mois chez ses tantes, rue de Bapaume.

LA FÊTE DES MORTS. — Le pèlerinage habituel du clergé de Saint-Martin, au cimetière communal, a eu lieu samedi matin à l'issue du service solennel pour les trépassés célébré à sept heures et demie. Le clergé était suivi d'une assistance nombreuse de fidèles. Au cimetière, M. l'abbé Jourdin, curé de la paroisse, a fait, après le chant du « De Profundis » devant le monument des curés de Croix, une courte allocution. Il a rendu hommage à ses prédécesseurs défunts et loué une fois de plus les souscripteurs de ce beau monument, le nouveau calvaire du cimetière. Le cortège a fait le tour du champ des morts au chant du « Benedictus ».

LA MESSE DU DÉPART pour les conscrits de la paroisse Saint-Martin aura lieu le dimanche 10 novembre, à huit heures du matin. A l'issue de cette cérémonie, les jeunes gens seront reçus au patronage où un déjeuner leur sera offert.

LA FÊTE PATRONALE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN sera célébrée le dimanche 17 novembre. A cette occasion, la chorale Sainte-Cécile fera l'ouverture des sections de Sainte-Cécile en exécutant la messe de l'abbé Perosi. A la messe de midi, chants par l'Union chorale.

VOL AU CIMETIÈRE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, entre minuit et 1 heure, un individu dont le signalement est connu, a escaladé la haie du cimetière et enlevé la couronne d'immortelles rouges qui avait été déposée vendredi matin sur le monument des soldats morts pour la Patrie. La police recherche le voleur.

DEUX MENDIANTES, Louise Catoire, 27 ans, demeurant à Roubaix, boulevard Beaurepaire, et Léontine Pannier, 29 ans, demeurant à Lys, ont été surprises samedi matin par le garde Spriet au moment où elles sollicitaient des secours pour acheter, disaient-elles, un cercueil d'enfant pour une famille nécessiteuse. En mettant le produit de sa quête, la femme Catoire offrit l'argent au garde, à condition qu'il les laissât en liberté. Pour sa tentative de corruption, cette dernière, par ordre de M. le commissaire, a été mise sous les verrous ; sa compagne, qui est mère d'un jeune enfant, a été laissée libre. Elle sera néanmoins poursuivie, ainsi que Louise Catoire, pour escroquerie.

**LANNOY**

LA FÊTE DES MORTS a été célébrée, samedi matin, au milieu d'un grand concours de fidèles. Après la messe, le clergé s'est rendu en procession au cimetière, où l'on a procédé à la bénédiction des tombes.

**HEM**

UNE ENQUÊTE A LA MAIRIE. — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, une enquête est ouverte à la mairie sur le projet de classement et de fixation des alignements de la rue Poivrée. Le projet et les pièces qui y sont annexées seront déposés à la mairie jusqu'au 12 novembre pour que les intéressés puissent en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur désigné par M. le Préfet, recevra à la mairie, les 13, 14 et 15 novembre, de trois heures à cinq heures du soir, les observations qui pourraient être présentées pour ou contre ce projet.

DEUX ACTES DE COURAGE. — Un jeune homme de 18 ans, Adolphe Lallard, fils de l'adjoint au maire d'Hem, se dirigeait vers la Place de la Mairie, ces jours derniers, lorsqu'il vit qu'un attelage venant du l'Petit-Lannoy s'était emporté dans une course vertigineuse. Adolphe Lallard s'élança vers le cheval, et fut assez heureux pour l'arrêter. Il se remit à son propriétaire, M. Alfred Dereux, négociant à Hem, qui lui donna une récompense.

Un autre habitant d'Hem, un aide-maçon, aimé Potelle, âgé de 18 ans, se trouvait au Civron lorsqu'il vit passer un attelage sans son conducteur. Sans être ébahi, le cheval marchait cependant à une vive allure. Potelle put se saisir par la bride, et l'arrêter.

Peu de temps après, le conducteur, M. Guillaume Péry, vint réclamer l'attelage qui lui fut rendu. Mais il constata qu'une couverture marron et un pardessus en cheviotte noire avaient disparu de la voiture. On apprit bientôt qu'une femme du quartier, Stéphanie Masquelier, en revenant de la ferme Desbonnets-Braquaval, avait vu un inconnu ramasser ces objets sur la route. Elle lui en fit l'observation en lui indiquant quel était le propriétaire de

---

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE 1901 N° 94

# La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

## Sœurs jumelles

Après avoir opéré le sondage de la blessure, non sans de très grandes difficultés, il s'était assuré qu'aucun organe essentiel n'avait été atteint, et que, par conséquent, la vie du patient ne se trouvait point en danger immédiat.

Les soins les plus minutieux et les plus réguliers devaient cependant être prodigués à Raoul d'Areynes pour éviter toute chance de complications.

Le jeune prêtre possédait, nous le savons, une constitution d'une vigueur exceptionnelle.

Le chirurgien-major comptait beaucoup sur cette vigueur pour obtenir une guérison sinon prompte, du moins certaine.

Pendant cinq jours l'état du blessé avait fait redouter un dénouement funeste, qui semblait à tous presque certain.

Mais peu à peu, grâce au traitement énergique du Docteur Leblond, les choses avaient complètement changé d'aspect.

L'état comateux n'existait plus.

Néanmoins le vicaire de Saint-Ambroise ne se rendait aucun compte de ce qui lui était arrivé. — La pensée restait flottante, indécise, comme enveloppée d'un brouillard, et pendant les accès de fièvre un léger délire se manifestait.

Mme Leblond et la vieille Madeleine se multipliaient auprès du blessé, se relayant pour veiller sur lui et lui faire prendre aux heures indiquées les médicaments prescrits.

Ces trois dévouements, joints aux efforts de la science, devaient amener le résultat espéré et prévu par l'ancien chirurgien-major.

Celui-ci, se voyant maître de la situation, un instant désespérée de son malade, pensa qu'il était nécessaire de faire prévenir la famille et de la rassurer en même temps.

— Ma bonne Madeleine — dit-il à la vieille servante du vicaire, le jour même où Gilbert Rollin recevait la nouvelle de la mort de l'oncle d'Henriette — je puis, maintenant, affirmer sans craindre de me faire illusion, que notre cher abbé guérira...

— J'en remercie le bon Dieu, monsieur le docteur, et vous après lui ! — répliqua Madeleine avec une immense joie.

— Il vous reste maintenant un devoir à remplir...

— Lequel, monsieur le docteur ?

— Il faut que vous avertissiez les parents du vicaire de la situation dans laquelle il se trouve... — Personne, à l'exception de M. le curé de Saint-Ambroise, ne sait qu'il a été dangereusement blessé... — il faut prévenir la famille, en ajoutant que le danger n'existe plus... — M. l'abbé a un oncle en Lorraine, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur le docteur, M. le comte d'Areynes, celui qui l'a élevé et chez qui il a passé le temps du siège...

— Eh bien ! il faut lui écrire...

— Lui écrire ! Jésus bon Dieu, vous voulez donc le tuer, le pauvre cher homme ! — s'écria Madeleine avec épouvante en levant les bras vers le plafond.

— Le tuer !... répéta le chirurgien-major.

— Comme avec un fusil !

— Je ne comprends pas...

Madeleine reprit :

— M. le comte d'Areynes est un vieillard de plus de soixante-quinze ans, M. l'abbé a dû vous le dire... — Il a subi une attaque de paralysie il y a huit mois... — S'il en a guéri, c'est grâce aux soins qu'il a reçus... — Mais il paraît que la plus petite émotion pourrait amener une seconde attaque, et que cette fois il en mourrait bel et bien, sans rémission !... — Or, (M. le comte d'Areynes aime son neveu autant que si c'était son propre enfant, et la nouvelle qu'il est blessé lui donnerait le coup de la mort...

— La situation est délicate, en effet ; — répondit M. Leblond — nous devons éviter à ce vieillard toute secousse, toute émotion pénible, puisqu'il en résulterait un danger... — Mais M. le vicaire a des parents à Paris, je crois m'en souvenir ...

— Une cousine, élevée comme lui par M. le comte d'Areynes...

— Mariée, n'est-ce pas ?

— Oui, à M. Glibert Rollin...

— M. et Mme Rollin sont-ils à Paris en ce moment ?

— Je le crois, mais je n'oserais cependant pas vous l'affirmer, monsieur le docteur...

— Vous pourriez vous en assurer ?

— Très bien.

— Vous connaissiez l'adresse de M. Rollin ?...

— Il demeure rue Servan, — j'y suis allée une fois, voir Mme Henriette de la part de M. le vicaire... — Lui n'y allait pas souvent... il était un peu en froid avec le mari, mais il est toujours très attaché à sa cousine...

— Il faudrait prévenir Mme Rollin ou son mari.

— Si vous jugez que ce soit nécessaire, monsieur le docteur.

— C'est un devoir à remplir, ma bonne Madeleine. — M. le vicaire est aujourd'hui hors de danger... — Je réponds de lui...

Madeleine pleurait, mais ses larmes étaient douces, — la joie seule les faisait couler.

Le docteur poursuivit :

— Il est donc nécessaire de faire connaître aux siens la terrible épreuve qu'il a subie, en leur apprenant en même temps qu'il n'y a plus lieu de craindre pour lui... — Vous me comprenez, Madeleine ?

— Oui, monsieur le docteur, — Je vais faire un bout de toilette et j'irai chez Mme Rollin...

LV

— Allez, ma bonne Madeleine... — reprit le chirurgien-major. — M. Rollin ou sa femme trouveront peut-être le moyen de faire parvenir des nouvelles au château de Fenestranges sans danger pour leur oncle...

Madeleine mit un bonnet de linge bien blanc, un tablier tout neuf, jeta sur ses épaules un petit châle de laine et prit le chemin de la rue Servan.

Gilbert allait sortir, nous le savons, pour porter au bureau du télégraphe la dépêche qu'il adressait au Docteur Pertuiset lorsque la sonnette de l'appartement retentit.

Il mit son télégramme dans sa poche et alla ouvrir.

En voyant la vieille servante qu'il reconnut du premier coup d'œil, le mari d'Henriette ne fut pas surpris outre mesure.

Convaincu, d'après ce que lui avait dit le sacristain de l'église Saint-Ambroise, que Raoul d'Areynes n'avait que fort peu de temps à vivre, il s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre l'annonce de sa mort.

C'était vraisemblablement cette mort qu'on venait lui apprendre.

Comédien hors ligne, toujours prêt à tous les rôles, il pensa qu'il serait bien de jouer l'étonnement.

Cela, du reste, était facile et devait paraître naturel.

— Vous, Madeleine ! — s'écria-t-il. — Vous, chez moi ! — Est-ce que mon cousin Raoul d'Areynes a quitté Versailles pour rentrer à Paris ? — Est-ce lui qui vous envoie ?

— Hélas ! monsieur Rollin — répondit la vieille femme émue jusqu'aux larmes — M. l'abbé est revenu en effet depuis cinq jours, et ç'a été un grand malheur pour lui qu'il revienne...

— Entrez ! entrez-vite ! — reprit Gilbert en s'affaçant pour laisser passer la servante — et dites-moi de quel malheur il s'agit ! — J'espère bien qu'il n'est rien arrivé de fâcheux à M. l'abbé d'Areynes... — H